

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00072

CONVENTION-CADRE DU CONTRAT NEGOCIE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°3

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D20230007210

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

CONVENTION-CADRE DU CONTRAT NEGOCIE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE METROPOLE - AVENANT N°3

Dans le cadre des négociations du Contrat de Plan Etat – Région 2015-2020 (CPER) et de sa déclinaison territoriale, le Conseil départemental de la Loire a orienté une enveloppe de 27,5 M € au bénéfice du territoire de Saint-Etienne Métropole.

Afin d'organiser la mobilisation de cette enveloppe, Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire ont signé, le 7 août 2018, un contrat négocié permettant d'affirmer l'engagement commun en faveur du développement du territoire métropolitain sur la période 2018-2021. Le contrat précise les engagements financiers du Département sur un certain nombre d'opérations définies.

La plupart des opérations ont été menées et ont pu mobiliser l'aide du Département.

L'avenant n°1, qui a prolongé la durée du contrat initial jusqu'au 7 août 2022, devait permettre de conduire l'opération PAPI et l'échangeur de la Varizelle.

L'avenant n°2 a redéfini ce délai jusqu'au 6 février 2023 pour permettre l'engagement des travaux de l'échangeur de la Varizelle par l'Etat, maître d'ouvrage.

Il s'avère que ce projet reste aujourd'hui toujours en attente de précisions et d'engagements des parties au sein d'une convention financière.

Afin de finaliser ce projet et maintenir son accompagnement financier par le Département, il est nécessaire de conclure un avenant n°3 afin de reconduire la durée du Contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour cette opération « échangeur de la Varizelle » l'aide départementale est prévue à hauteur de 2,5 M € :

- 294 117,65 € pour les études ont été attribués à la DREAL lors de la Commission permanente du Département du 23 avril 2018, dont 205 882,35 € ont déjà été payés,
- 2 205 882,35 € pour les travaux, objet de l'avenant.

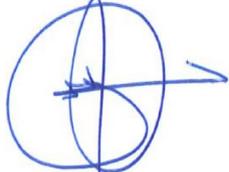
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet d'avenant n°3 au Contrat négocié 2018-2022 avec le Département de la Loire,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cet avenant et tout document se référant à cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

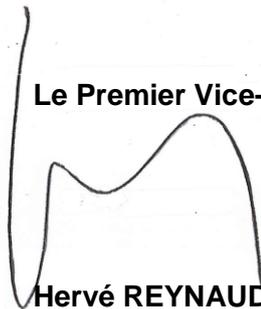
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD